

Subvention municipale | Année 2021

Demandeur :

Période :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>60 - Achats</b> Etudes, prestations de services Fournitures administratives Eau, énergie Entretien, petit équipement, autres		<b>70 - Ventes de produits, prestations</b> Marchandises Prestations de services Buvette Spectateurs (entrées) Manifestations Publicités (sponsoring) Autres (à préciser)	
<b>61 - Services Extérieurs</b> Location mobilière et immobilière Entretien et réparations Assurances Documentation, divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b> Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, stages Déplacements, missions et réceptions Frais postaux, télécommunications Services bancaires Publicité, publication Autres		<b>74 - Subventions d'exploitation</b> Union européenne Etat (ministère(s) à préciser) Région(s) Département de la Mayenne Commune de Mayenne Mayenne Communauté Autres communes Autres (à préciser) Partenaire(s) privé(s) (à préciser) CNDS Fédération Ligue, comité	
<b>63 - Impôts et taxes</b> Impôts et taxes sur les rémunérations Autres impôts et taxes			
<b>64 - Frais de personnel</b> Rémunérations Charges sociales Formation Autres charges			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b> Droits d'auteur (SACEM) Droit d'engagement, arbitrage Cotisations - adhésions fédérations-ligues		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b> Cotisations Autres	
<b>66 - Charges financières (intérêts versés...)</b>		<b>76 - Produits financiers (intérêts reçus)</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b> Sur opération de gestion Sur exercices antérieurs	
<b>68 - Dotations aux amortissements</b> Provisions et engagements		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Ce document budgétaire doit impérativement  
être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

**Signatures**

Le Président,

Le Trésorier,

*Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.*